

IDEFIN

Assemblée Générale Ordinaire

Procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022

Sont présents :

• **Pour le Groupe "Communes"**

Pas représentée	Aiseau-Presles
Mouvet-Pinon Anne	Anhée
Humblot Sébastien	Assesse
Pas représentée	Beauraing
Pas représentée	Bièvre
Pas représentée	Cerfontaine
Daffe Laurence	Ciney
Pas représentée	Couvin
Taminiaux-Clarence Chantal	Dinant
Pas représentée	Doische
Kabongo Pontien Cooremans Jérôme Isabelle Joiret	Eghezée
Pas représentée	Fernelmont
Trips Olivier Mabille Albert	Floreffe
Chintinne Grégory	Florennes
Meuter Bernard	Fosses-la-Ville
Lefebvre Benoît	Gedinne
Goda Alain Gauthier de Sauvage	Gembloux

Gorez Denis	Gerpennes
Paulet José Barbaeaux Cécile	Gesves
Carton Auguste Valérie Warzée	Hamois
Nennen Jean-Joseph	Hastière
Antoine Mariage	Havelange
Pas représentée	Houyet
Caroline Wagemans José Delvaux	Jemeppe sur Sambre
Baudouin Botilde Thibault Bouvier Jean Severin Charlot Grégory	La Bruyère
Pas représentée	Les Bons Villers
Pas représentée	Mettet
Bernard Guillitte François Seumois	Namur
Dimitri Bouchat	Onhaye
Gilles Fiasse	Philippeville
Daniel Fosseprez Fabrice Leturcq	Profondeville
Jean-Pol Lejeune	Rochefort
Pas représentée	Sambreville
Eric Van Poelvoorde	Sombreffe
Pas représentée	Somme-Leuze
Baudouin Schellen	Viroinval
David Duruisseau	Vresse-sur-Semois
Pas représentée	Walcourt
Hugo Nassogne Eloin Goetghebuer Chantal	Yvoir

Assistent également à la réunion :

Monsieur Sébastien Humblet, Président d'IDEFIN, Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP, Madame Amélie Joly, Directrice du Secrétariat Général du BEP, Monsieur Tony Soriano, Directeur du Département Finances et Comptabilité du BEP, Monsieur Frédéric Masson, Chef de service au Département Finances et Comptabilité du BEP.

Sont excusés :

Monsieur Cédric Leclercq, Commune de Cerfontaine, Monsieur Christophe Tumerelle, Ville de Dinant, Monsieur Robert Joly, Commune de Mettet, Monsieur André Dubois, Commune de Philippeville, Monsieur Vincenzo Maniscalco, Commune de Sambreville, Monsieur Jacques Monty, Commune de Viroinval, Monsieur Eric Bogaerts, Commune de Walcourt, Monsieur Fabrice Adam, Ville de Gembloux, Madame Marie-Cécile Loriau, Commune de Les Bors Villers, Monsieur Philippe Kerbusch, Commune de Sambreville, Monsieur Maurice-Richard Adant, Ville de Couvin, Madame Françoise Hilger, Commune de Fernelmont, Madame Annie Martin, Commune de Bièvre, Monsieur Jacques Bechet, Commune de Cerfontaine, Monsieur David Clarinval, Commune de Bièvre, Monsieur André Roibnet, Commune de Vresse-sur-Semois, Monsieur Eric Dubuc, Commune de Doische, Madame Josée Lechien, Commune de Fosses-la-Ville,

?



Monsieur Sébastien HUMBLET, déclare la séance ouverte à 17 heures 30

La présente Assemblée est valablement constituée, puisque :

- 611 parts sont représentées pour le groupe " Commune " sur 768 parts souscrites ;

Soit, au total, 611 parts représentées sur 768 parts souscrites.

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2022

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 23 juin 2022 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 575,06 parts NON : 0 part ABSTENTION : 26,54 parts

2. Approbation du Plan stratégique 2023-2025

Conformément à l'article L1523-14 2° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'Assemblée Générale est seule compétente pour l'approbation du Plan stratégique.

Conformément à l'article L1523-13 §4 aliéna 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil d'administration établit le projet de Plan stratégique.

En sa séance du 20 octobre 2022, le Conseil d'administration d'IDEFIN a établi et approuvé le Plan stratégique 2023-2025.

Conformément à l'article L1523-13 §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la deuxième Assemblée Générale doit avoir à son ordre du jour l'évaluation du Plan stratégique.

Le point est présenté par Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP.

L'Assemblée Générale selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 577,79 parts NON : 0 part ABSTENTION : 26,81 parts

décide d'approuver l'évaluation du Plan stratégique 2023-2025.

3. Approbation du Budget 2023

En séance du 20 octobre 2022, le Conseil d'administration a approuvé le budget 2023. Celui-ci est présenté et commenté par Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité du BEP.

La synthèse des flux financiers s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Secteur - "Electricité"	9.305.787 €	9.561.901 €
Secteur - "Gaz"	3.476.322 €	3.408.104 €
Secteur - "Participations et Fonctionnement"	3.237.733 €	1.558.061 €
Secteur - "Centrale de Marché"	15.000 €	15.000 €
SOUS-TOTAL	16.034.842 €	14.543.066 €
	Dotation aux réserves et fonds propres	Prélèvement sur réserves et fonds propres
Secteur - "Electricité"	256.114 €	
Secteur - "Gaz"		68.218 €
Secteur - "Participations et Fonctionnement"		1.679.672 €
TOTAL	16.290.956 €	16.290.956 €

Le résultat budgétaire de l'exercice 2023 conduit à un prélèvement sur les réserves de 1.491.776 €.

Le dividende en faveur des communes est prévu pour un montant de 6.940.513 €.

L'Assemblée Générale selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 575,06 parts NON : 0 part ABSTENTION : 26,54 parts
- décide d'approuver le budget 2023.

La séance est levée à 18 heures 20

Le Secrétaire,

Renaud DEGUELDRE

Le Président,

Sébastien HUMBLET